

Procédure d'orientation et d'affectation : phase définitive

Dans cette phase, deux démarches ont lieu en même temps, celle du choix de la formation et celle du choix de l'établissement.

La saisie des vœux ne pourra se faire que s'il y a eu validation sur Educonnect de l'avis provisoire du conseil de classe du 2ème trimestre.

La saisie des vœux d'orientation et d'affectation s'effectue via la plateforme « Educonnect » du 06 au 27 mai 2024

1^{ère}
étape

L'orientation

par le Service en Ligne Orientation
(SLO) Educonnect

Poursuite d'études dans une voie de formation

- Soit vers le lycée général et technologique : 2° GT
- Soit vers le lycée professionnel :
 - 2° professionnelle
 - 1ère CAP

Les vœux doivent être classés selon l'ordre de préférence.

Exemples

Elève 1

Vœu 1 : LGT

Vœu 2 : Lycée Pro

Spécialité commerce

Elève 2

Vœu 1 Lycée pro /

Spécialité : maintenance des véhicules

Vœu 2 Lycée pro /

Spécialité : électricité

**Ne pas oublier de valider, sinon les vœux ne seront pas pris en compte.
Possibilité de modifier les vœux jusqu'au 27 mai**

Possibilité d'effectuer ces deux procédures en ligne au collège sur des ordinateurs mis à disposition des familles sur RDV le 23 mai 2024

Conseils de classe du 03 au 06 juin

Consultation de l'avis du conseil de classe sur Educonnect
La famille doit donner une réponse

- Si l'avis du conseil de classe est conforme au vœu de la famille : il suffit alors de valider sur Educonnect.
- Si l'avis du conseil de classe n'est pas conforme au vœu de la famille :
 - 1- valider « nous n'acceptons pas la proposition » sur Educonnect
 - 2- un dialogue s'instaure entre la famille et le chef d'établissement
 - Un accord est trouvé : les vœux sont saisis
 - Toujours pas d'accord : Commission d'appel (dossier à constituer avant 12 juin)



- 1 - Se rendre sur la page Educonnect pour prendre le temps de connaître pour choisir les établissements
- 2- Puis commencer à saisir les établissements par ordre de préférence en n'oubliant pas de mettre l'établissement de secteur (jusqu'à 10 vœux).
- 3- Bien veiller à saisir la « zone géographique » et le lycée de secteur, en dernier vœux, si nécessaire.
- 4- Réceptionner et enregistrer le récapitulatif.

2^{ème}
étape

L'affectation

par le Service en Ligne Affectation
(SLA) Educonnect

Procédure d'admission dans un lycée

- 1 - Se rendre sur la page Educonnect pour prendre le temps de connaître pour choisir les établissements
- 2- Puis commencer à saisir les établissements par ordre de préférence en n'oubliant pas de mettre l'établissement de secteur (jusqu'à 10 vœux).
- 3- Bien veiller à saisir la « zone géographique » et le lycée de secteur, en dernier vœux, si nécessaire.
- 4- Réceptionner et enregistrer le récapitulatif.

L'affectation est conditionnée à la décision d'orientation.

Alors les vœux d'affectation sont réactualisés en fonction des décisions.

Consultation en ligne à partir du 26 juin 2024 à 14h30
Procéder alors à l'inscription en ligne dans le nouvel établissement

En cas de non affectation, prendre contact avec le chef d'établissement.

**! Affectation ne vaut pas inscription !
Les élèves ont 3 jours pour s'inscrire dans leur lycée.**


Au 1^{er} juillet les élèves qui ne seront pas inscrits dans leur lycée perdront leur place.

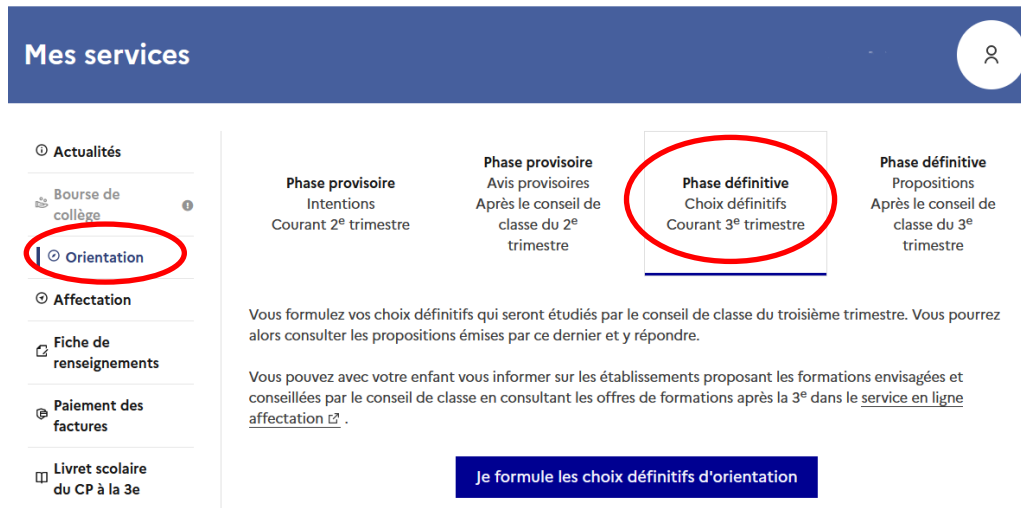
! Un seul vœu est retenu, pas de recours possible !

4^{ème}
étape

5^{ème}
étape

1- 1^{ère} étape
Se rendre sur
Educonnect

Cliquer 
Indiquer l'orientation ou les
orientations souhaitée(s)



Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de classe du 2^e trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

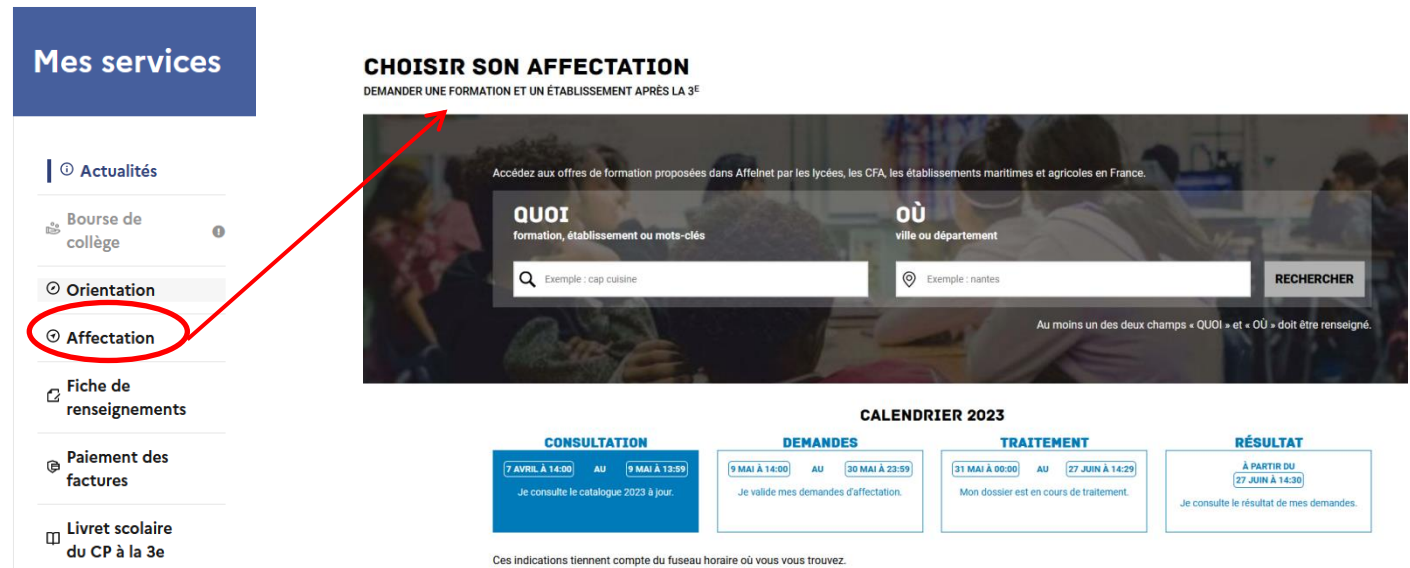
Phase définitive
Propositions
Après le conseil de classe du 3^e trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#).

Je formule les choix définitifs d'orientation

2^{ème} étape :
Saisir le nom des
établissements
où mon enfant souhaite suivre
l'enseignement des formations
choisies



Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation
- Affectation**
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e

CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^e

Accédez aux offres de formation proposées dans Affelnet par les lycées, les CFA, les établissements maritimes et agricoles en France.

QUOI
formation, établissement ou mots-clés

OÙ
ville ou département

Exemple : cap cuisine

Exemple : nantes

RECHERCHER

Au moins un des deux champs « QUOI » et « OÙ » doit être renseigné.

CALENDRIER 2023

CONSULTATION	DEMANDES	TRAITEMENT	RÉSULTAT
7 AVRIL À 14:00 AU 9 MAI À 13:59 Je consulte le catalogue 2023 à jour.	9 MAI À 14:00 AU 30 MAI À 23:59 Je valide mes demandes d'affectation.	31 MAI À 00:00 AU 27 JUIN À 14:29 Mon dossier est en cours de traitement.	À PARTIR DU 27 JUIN À 14:30 Je consulte le résultat de mes demandes.

Ces indications tiennent compte du fuseau horaire où vous vous trouvez.

3^{ème} étape :

Consultation de l'avis du conseil de classe entre le 04 juin et 10 juin
Se rendre sur Orientation

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Livret scolaire du CP à la 3e

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
---	---	---	---

Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.

Je consulte et je réponds aux propositions du conseil de classe

Prendre connaissance de la décision du Conseil de classe →

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION
Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Rang 1 : 2^{de} professionnelle

OUI

Rang 2 : 1^{re} année de CAP

OUI

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons **immédiatement** contact avec le chef d'établissement.

Valider →

Valider

